



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale de la cohésion sociale

Service économie et emploi

Références : VG/SEE

Affaire suivie par Mme GUILBAUD

Téléphone : 04 50 88 45 57
veronique.guilbaud@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 1^{er} juillet 2010

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Soucieux d'intensifier la lutte contre l'exclusion, le gouvernement a facilité l'entrée ou le retour dans l'emploi des publics fragilisés par la crise économique en créant, depuis le 1^{er} janvier 2010, le **Contrat Unique d'Insertion (CUI)**.

Ce nouvel outil qui se substitue, dans une logique de simplification, aux anciens contrats aidés, dont le contrat d'avenir mis en place en 2005 dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, se veut plus performant pour les politiques publiques, plus équitable pour les salariés et plus souple pour les employeurs.

Simplifié et amélioré, le CUI représente une indéniable opportunité pour l'employeur comme pour le salarié avec par exemple :

- **des subventions de l'Etat et du Conseil Général importantes : pour une association loi 1901, le taux de prise en charge de la rémunération peut aller jusqu'à 95 % et le coût à la charge de l'employeur est de 230 € pour 30 heures**
- **la possibilité pour une association d'améliorer la professionnalisation de son personnel et de répondre à des besoins collectifs non satisfaits grâce à un renfort de personnel**
- **un meilleur encadrement du bénéficiaire par la désignation d'un tuteur par l'employeur, la production d'un bilan et la remise par l'employeur d'une attestation professionnelle au salarié**
- **une possibilité de prise en charge d'actions de formation**

Vous trouverez en pièce jointe un document de présentation du CUI pour son volet non-marchand (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi).

Dans le cadre du service public de l'emploi, Pôle emploi, les Missions Locales Jeunes ainsi que le Conseil Général apporteront leur pleine contribution à la définition de l'offre d'emploi et à la construction de solutions pour les publics que vous recruterez.

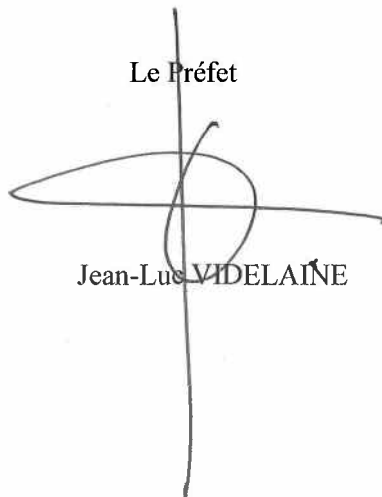
Vous pouvez également vous rapprocher de l'association départementale « SEA 74 », centre de ressource pour les associations, qui pour faciliter le processus de recrutement met une large palette de services à votre disposition (tel : 04 50 57 76 63 – infos@sea74.com – www.sea74.com).

La mobilisation en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté est un enjeu de société qui nous concerne tous. Je ne doute pas de l'intérêt que vous porterez à ce nouvel outil dans la lutte pour l'emploi.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et je vous en remercie par avance.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Préfet

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line crossing it, and a large, stylized loop on the right side.

Jean-Luc VIDELAÏNE